



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2020-215

01/04/2020

Date de mise en application : 01/04/2020

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

**Objet : Modification du calendrier de mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de
l'année 2019.**

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
Services déconcentrés et établissements publics
RAPS (pour information)
Organisations syndicales (pour information)

Résumé :

Textes de référence : NS SG/SRH/SDCAR/N 2020-18 du 9 janvier 2020.

Covid-19

- 1) Pour tenir compte des contraintes organisationnelles découlant des consignes de prévention sanitaire liées au Covid-19, la date limite mentionnée dans la note de service citée en référence pour conduire les entretiens professionnels est fixée au 1^{er} septembre 2020.
- 2) Ces entretiens peuvent être conduits par téléphone sous réserve que l'agent évalué ait manifesté son accord par écrit (courriel).

Pour le ministre, et par délégation
Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE